

Direction Générale des Services
Prévision Programmation
JPB/CT/VB

N°426/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, du Conseil Régional IDF, et de l'Etat pour la construction d'un nouveau poste de police municipale et d'un centre de supervision urbaine CSU).

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN du 23 novembre 2018 portant création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT), intégrant notamment les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et celui des « Marronniers » en particulier,

Vu la délibération du Conseil Régional IDF n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 relative à la mise en place du bouclier de sécurité,

Vu la délibération du Conseil Régional IDF n° CP 16- 132 du 18 mai 2016 adoptant le règlement d'intervention régional du Bouclier de sécurité, complétant par les délibérations n° CP 16-551 du 16 novembre 2016 et n° CP 2017-608 du 22 novembre 2017,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Vu la délibération n°13 du 25 janvier 2021 au point 26° permettant à Monsieur le Maire de demander directement à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales ou tout autre organisme financeur, l'attribution de subventions. Etant précisé que cette délégation est générale et concerne toutes demandes de subventions en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable accompagnée des plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires,

Vu le classement par l'Etat de l'ensemble du territoire communal de Gonesse en Zone de Sécurité Prioritaire depuis janvier 2014,

Considérant la signature par l'Etat et la publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val d'Oise le 17 février 2022, de la convention validant le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoriale (ORT) reprenant le quartier de la Fauconnière à Gonesse au sein d'une ORT intercommunale Multisites,

Considérant le nouveau guide des aides du Conseil Départemental du Val d'Oise,

Considérant le soutien apporté par le Conseil Régional IDF à la modernisation des forces de Police Municipale au travers du « bouclier de sécurité » pour participer à la construction d'équipements immobiliers,

Vu le plan de financement établi pour l'opération de réalisation du poste de police municipale et du centre de supervision urbain, estimés à 1.065.600 Euros TTC, soit 888.000 Euros HT, dont 120.600 Euros TTC d'honoraires de maîtrise d'œuvre et 900.000 Euros TTC de travaux.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

DECIDE

- **De solliciter** pour la construction du poste de police municipale et du centre de supervision urbain une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, du Conseil Régional IDF, de l'Etat et de tout autre financeur en déposant un dossier finalisé pour un montant maximum, conformément au plan de financement et à l'échéancier joints à la présente décision,
- **De signer** les conventions attributives de subventions correspondantes, et tout document fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.
- **De s'engager** à ce que la commune prenne en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 7 décembre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le :

12 DEC. 2022

Mis en ligne, le :

16 DEC. 2022

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services

Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise,

Objet de l'acte : du Conseil Régional IDF, et de l'Etat pour la construction d'un nouveau poste de police municipale et d'un centre de supervision urbaine CSU).

.....

Date de décision: 07/12/2022

Date de réception de l'accusé 12/12/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2022DECISION426

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221207-2022DECISION426-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 7 .5 .1

Finances locales

Subventions

attribuées aux collectivités

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 426.pdf (99_AI-

095-219502770-20221207-2022DECISION426-AI-1-1_1.pdf)